

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 16 septembre 2020

Etaient présents : M. CATTANEO Thierry, MME CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DANIEL Simon, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. GUFFROY François-Maxime, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. MECCA Jean-Louis, TRINCAZ Nicolas, et M. VUILLOUD Gilbert.

Etaient absents : M. BLANC Didier (donne pouvoir à M. MECCA Jean-Louis), M. BOVARD Jean-Marie, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, MME GINON Céline (donne pouvoir à M. DAVID-CRUZ Gérald)

M. LEBRASSEUR Fabrice a été nommé secrétaire.

Début de la séance : 18 H 00

1 [Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020](#)

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

2 [Création d'un poste de Responsable des Services Techniques de la commune avec son ajout au tableau des effectifs](#)

3

Le conseil municipal a décidé de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de Responsable de Service sur l'un des cadres d'emplois de technicien (Technicien principal 2ème classe – Technicien principal 1ère classe) à raison de 35 heures hebdomadaires et a chargé Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

4 [Régularisation des embauches : agent administratif et agent cantine scolaire](#)

Le conseil municipal a régularisé les embauches de Madame GIRARD BERTHET Elisabeth du 01/09/2020 au 05/07/2021, année scolaire, 2 H par jour cantine scolaire, et de Madame SANDIAN MOUTHON Marie Valerie au poste d'agent administratif du 07/09/2020 au 06/03/2021, temps de travail 35 H.

5 Validation des tarifs Remontées Mécaniques Hiver 2020/2021 et exploitation installation Télésiège du Tromby

Le conseil municipal a validé les tarifs de remontées mécaniques Hiver 2020/2021 proposés par la SELCA délégataire, après réunion de la Commission « Domaines Skiabiles » et demande au délégataire de d'exploiter l'installation Télésiège du Tromby pendant toute la saison d'hiver.

6 Validation des tarifs activité ski nordique Hiver 2020/2021

Monsieur le Maire a rappelé que la station est adhérente à Haute-Savoie Nordic.

Le conseil municipal a validé les tarifs de l'activité nordique pour la saison d'hiver 2020/2021.

7 Fonds G.E.R. et position sur le remplacement d'un engin de damage

Le conseil municipal a validé les dépenses réalisées et donné son accord exprès au délégataire SELCA sur celles qu'il juge nécessaires à engager du Fonds G.E.R. (Gros Entretien et Réparations) s'élevant à la somme de 167 681,20 € constatant un dépassement de 64 363,83 € après imputation du fonds disponible de 100 000,00 € et à la reprise d'un crédit de l'exercice précédent de 3 317,37 €.

Le conseil municipal a par ailleurs autorisé M. Le Maire à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'un engin de damage alpin.

8 Attribution subvention A.F.C.V.A. - Crèche Les Gattions

Le conseil municipal a voté le solde de la subvention pour l'exercice 2019 d'un montant de 11 860,00 € et une subvention pour l'année 2020 d'un montant de 117 471,00 €.

9 Proposition achat jeux d'enfants parc public Maison des Soeurs et son aménagement

Monsieur le Maire a présenté le projet de réaménagement de l'aire de jeux étudié par la commission municipale « Cadre de Vie ». Le projet est constitué de l'achat de 5 jeux : une tour Rio avec portique, un tapis volant, une bascule, et deux jeux ressorts bois pour un montant H.T. de 6 497,99 €, TVA en sus en vigueur, Franco de Port. Le panneau jardin d'accueil est remis gratuitement. Monsieur le Maire informe que, par ailleurs, une barrière sera mise en limite de propriété de la parcelle B 519 sur laquelle son propriétaire a démoli le mur qui était relativement endommagé. Ces jeux seront installés par les services techniques de la commune. Le conseil municipal en a validé l'achat d'un montant Toutes Taxes Comprises de 7 797.59 €.

10 Attribution de délégations au Maire

Le conseil municipal a annulé la délégation au maire concernant les Déclarations d'Intention d'Aliéner art. L 214-1 ; cet article concerne les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux pour lesquels la commune n'a pas pris de délibération de droit de préemption et lui a par ailleurs confié l'autorisation de passer les contrats ou conventions d'entretien, de maintenance, d'abonnement, d'assistance, de contrôle de la commune nécessaires au bon fonctionnement des services dans la limite des crédits prévus au budget.

11 Désignation d'un membre à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Monsieur DAVID-CRUZ Gérald, maire a été désigné membre de la CLECT.

12 Désignation membres commissions consultatives CCPEVA (Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance)

Le conseil municipal a désigné les représentants des commissions consultatives de la CCPEVA

1. Eau et assainissement : M. Jean-Marie BOVARD
2. Gestion des déchets et tri sélectif : M. Gérald DAVID-CRUZ
3. Economie et attractivité : M. Nicolas TRINCAZ
4. Environnement, dév. durable et circuits courts : M. Gilbert VUILLOUD
5. Finances : M. Gérald DAVID-CRUZ
6. P.A.H. : M. Simon DANEL
7. Sentiers : M. Jacques GRILLET-AUBERT
8. Solidarité et cohésion sociale : M. Thierry CATTANEO
9. Mobilité multimodale : M. Fabrice LEBRASSEUR

13 Bâtiment restaurant d'altitude du Crêt Béni

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Délégation de Service Public (DSP) du restaurant d'altitude du Crêt Béni d'une durée de trois ans a pris fin le 31 août dernier.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le montant annuel initial de la DSP était de 8 000,00 € H.T. pour une période du 1^{er} décembre au 31 août de l'année suivante ; Il rappelle que la commune a eu de nombreux impayés sur les locations de ce bâtiment depuis sa construction et sa mise en location en 1976.

Monsieur le Maire informe que la commune dispose d'une licence IV.

Monsieur le Maire précise qu'un avis du domaine sur la valeur vénale de ce bien a été faite.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le délégataire en place a dû fermer son établissement le 15 mars 2020 suite à la décision gouvernementale afin de ralentir la propagation du virus COVID 19, et précise qu'en cas de mise en vente, il est d'accord pour prolonger son contrat.

.../...

Monsieur le Maire précise à la nouvelle équipe municipale que la commune devra, par ailleurs, si elle désire engager de nouveaux investissements, trouver des ressources nouvelles.

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

Par 12 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention

- a décidé la mise en vente de ce bien après la saison d'hiver 2020/2021 et de prolonger la DSP pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021, prolongation qui n'entraîne pas de bouleversement de l'équilibre économique du contrat et afin d'éviter l'interruption du service public ;
- a constitué une commission municipale spéciale pour la rédaction du cahier des charges de cette vente comme suit : M Gérard DAVID-CRUZ, Maire, MM. VUILLOUD Gilbert, BOVARD Jean-Marie, LEBRASSEUR Fabrice, CRUZ-MERMY Valéry, adjoints.

14 Eclairage public

Le conseil municipal a validé le principe de la fourniture et pose de 18 horloges pour les postes d'éclairage public TTC de 7 800,00 € afin d'allumer et éteindre à l'instant optimum en fonction du rythme des saisons.

15 Proposition de convention avec l'association Animaux-Secours – Le Refuge de l'Espoir ARTHAZ

Vu la recrudescence des chiens errants sur le territoire de la commune, le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune à l'association Animaux Secours afin de récupérer les chiens et chats errants sur la voie publique pour une durée d'une année.

16 Questions diverses

Monsieur le Maire a donné lecture pour information des demandes de l'ESF La Chapelle sur la possibilité d'acheter le sol du bâti du bâtiment de l'Ecole de Ski, lieu-dit « Les Moulins », et d'autorisation « Piou-Piou » sur terrain communal lieu-dit « Les Plans ».

Le conseil municipal, sur le principe, n'est pas opposé à la mise à disposition de terrain communal pour le fil neige « Piou Piou » de l'Ecole de Ski de La Chapelle d'Abondance et charge la commission municipale « Domaines skiables » de faire une proposition (emprise, prix de location, durée). La demande d'achat du sol du bâti du local de l'Ecole de Ski sera examinée ultérieurement.

17 Demandes d'autorisation d'urbanisme et DIA

Le conseil municipal a donné son avis sur les demandes présentées.

Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ



Le secrétaire,
Fabrice LEBRASSEUR